

PRÊT EASY'GREEN ONLINE

PRÊT SUBORDONNÉ

Jusqu'à 75.000 € de financement pour tout investissement en matière de transition énergétique et circulaire aux côtés de votre banque

TYPE DE PRODUIT : prêt subordonné

ACCORDÉ : à votre entreprise via votre banque

PROJET : investissement permettant de réduire l'empreinte carbone des entreprises

MONTANT MIN : pas de minimum

MONTANT MAX : 75.000 € (max. 2X le montant du crédit bancaire conjoint)

Pour qui ?

Ce produit s'adresse :

- aux PME (indépendants et entreprises)
- situées en Région wallonne
- n'étant pas en difficulté financière
- n'étant pas active dans la pêche ou l'aquaculture

Pour quoi ?

Ce prêt vous permet de financer tout investissement en lien avec la transition énergétique et circulaire

- amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment que ce soit dans le cadre d'une rénovation, extension ou nouvelle construction : isolation, châssis, LED, régulation, pompe à chaleur, citerne d'eau de pluie, station d'épuration, ...
- Amélioration de procédé : remplacement ou nouvel équipement plus performant, optimisation, ...
- Installation d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques, biomasse, éolien, biométhanisation,)
- Borne de chargement,
- Batterie de stockage
- Système de froid permettant de réduire l'usage des gaz fluorés
- Projet d'éco innovation dont la mise en place de projet d'économie circulaire.
-

Durée

Maximum la durée du crédit bancaire conjoint sans pouvoir cependant dépasser 10 ans (dont maximum 2 ans de franchise)

Spécificités

Combinable avec la Garantie Online,

Prêt subordonné, remboursable trimestriellement (capital constant)

Aucune sûreté ni apport personnel minimum exigés

CRÉDIT BANCAIRE CONJOINT

Crédit amortissable

TAUX D'INTÉRÊT

Taux de la banque -2%, avec un taux plancher de 2,5%

ONLINE

Après avoir vérifié l'éligibilité du dossier de votre entreprise, la banque introduit la demande de prêt auprès de WE via une plateforme en ligne. Aucun accord préalable n'est requis. La plateforme génère instantanément la convention de prêt de WE. Cette dernière est automatiquement transmise à votre entreprise par e-mail.

Les fonds sont versés dans un délai moyen de 5 jours suivants réception de la convention signée par vos soins en retour (par email) et de la confirmation par votre banque que le crédit bancaire conjoint est mis en force.

Infos

www.wallonie-entreprendre.be

1890 ou 04 237 07 70

Produit disponible à partir de mars 2024